Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de PORNICHET

L'an deux mille seize.

Le premier juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI. LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOT, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

Date de convocation

A l'exception de :

26 mai 2016

Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOT. Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du Conseil Municipal Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur

DEUX est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1er JUIN 2016

6/ EXERCICE 2016 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT - AMENAGEMENT GARE - MAZY - DE GAULLE (NOTRE DAME DES DUNES) - ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

Nombre de conseillers

RAPPORTEUR: Monsieur GILLET, adjoint au Maire

En exercice 33

EXPOSE:

Présents----31

Par délibération n°14.06.18A en date du 26 juin 2014, et en application des articles L2311 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a procédé à l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'aménagement du secteur Gare-Mazy-De Gaulle.

Votants ---- 33

Par délibération n°15.03.09 en date du 11 mars 2015, le Conseil Municipal a révisé l'autorisation de programme et son échéancier prévisionnel, sur la base du projet définitif.

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact, Le Maire,

L'exercice 2015 étant clos, la présente délibération propose l'actualisation de la répartition des crédits de paiement. En effet, aucun report de crédits n'étant effectué, il convient de fixer les réalisations pour 2015 et de déterminer le nouvel échéancier de paiement de cette autorisation de programme.

Jean-Claude **PELLETEUR**

Cette information est reprise en annexe IV B2.1 du document technique du budget supplémentaire 2016.

		Montant des AP			Montant des CP			
N° ou întitulé de l'AP		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)
Aménagement Gare - Mazy - De Gaulle		2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	1 531 603,38	668 396,62	0,00	
	dépenses	2 200 000,00		2 200 000,00	1 531 603,38	668 396,62	0,00	
	recettes	0,00		0,00	0,00	**** *	0,00	

DELIBERATION:

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-3, ⇒ Vu la délibération n°14.06.18A du Conseil Municipal en date du 26 juin 2014, ⇒ Vu la délibération n°15.03.09 du Conseil Municipal en date du 11 mars 2015, ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 24 mai 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION:

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOT, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER),

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté cidessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GILLET, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits complémentaires sont inscrits au budget supplémentaire 2016.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme, Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR